

L'acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton de Genève

En 1999, l'acquisition de la nationalité suisse par des personnes résidant dans le canton marque une pause (+ 1,0 % par rapport à l'année précédente), après avoir plus que doublé depuis le creux du début des années nonante (1990-1992 : 1 245 en moyenne; 1999 : 2 745). Cette évolution est semblable à celle enregistrée dans l'ensemble du pays.

Comme ces dernières années, l'acquisition de la nationalité suisse s'effectue en 1999 quasi exclusivement par la voie de la naturalisation ordinaire (77,2 %) et de la naturalisation facilitée (19,9 %). Le solde (2,9 %) se compose des reconnaissances de la citoyenneté suisse, des adoptions d'enfants étrangers et des réintégrations.

Les étrangers naturalisés dans le canton en 1999 étaient, à l'origine, Italiens (18,7 %), Français (11,9 %) et Espagnols (9,4 %), puis, loin derrière, Portugais (5,6 %), Turcs (4,4 %) et Yougoslaves (2,2 %). Ces six nationalités forment un peu plus de la moitié des nouveaux citoyens suisses du canton. L'autre moitié est l'addition des naturalisations d'étrangers appartenant à plus de cent autres nationalités.

Depuis le début des années nonante, le taux de naturalisation des étrangers dans le canton n'a cessé d'augmenter, pour se stabiliser ces deux dernières années à 2 %¹. Canton à forte proportion d'étrangers dans sa population résidente (37,8 %), Genève participe pour 13,7 % à l'ensemble des naturalisations de la Suisse.

Chaque année, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) exploite les données produites par l'Office fédéral des étrangers (OFE) relatives à l'acquisition de la nationalité suisse par des personnes qui résident en Suisse et, en particulier, à Genève.

Pour en savoir plus :

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *L'acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton de Genève. Résultats de 1974 à 1999. Résultats statistiques N° 8, juillet 2000.*

Commande : tél. 787.67.07

¹ Le taux de naturalisation est obtenu en divisant le nombre de naturalisations par la population étrangère moyenne.

17 juillet 2000

